

## Réunion parlementaire préalable à la COP26 Rome, les 8 - 9 octobre 2021

### Note d'information complémentaire

#### Arrivée et hôtels

Aux fins liées à la Covid-19, les délégués de chaque Assemblée sont invités à communiquer au Secrétariat de la Chambre des Députés, dès que possible et en tout cas **au plus tard le 29 septembre**, leur plan de vol, l'hôtel choisi et les coordonnées d'un responsable pour chaque Assemblée, en envoyant un courriel à [protocol.romecop26@camera.it](mailto:protocol.romecop26@camera.it) en utilisant le [formulaire](#) ci-joint pour chaque délégation. Un groupe WhatsApp sera créé et les responsables des délégations y seront inclus en communiquant leurs numéros de téléphone.

#### Langues

Comme indiqué précédemment, l'interprétation sera assurée en **cinq langues** (arabe, anglais, italien, espagnol et français). Pendant les débats, les personnes qui prendront la parole dans une autre langue devront faire traduire leur discours dans l'une de ces cinq langues.

Un certain nombre de cabines d'interprétation simultanée seront mises à la disposition des délégations qui viendront avec leurs propres interprètes, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les délégations qui souhaitent disposer d'une cabine de traduction et amener leurs propres interprètes sont priées d'en informer le Secrétariat italien à l'adresse suivante : [interpreti@camera.it](mailto:interpreti@camera.it) **le 29 septembre au plus tard**.

#### Inscriptions pour prendre la parole

Etant donné le nombre élevé de participants et afin d'offrir à toutes les délégations l'opportunité de s'exprimer, en principe un seul délégué par Chambre parlementaire pourra prendre la parole une fois pendant toute la réunion. Les participants qui souhaitent prendre la parole au nom de leur Assemblée devront effectuer une inscription en envoyant un courriel à [romecop26@camera.it](mailto:romecop26@camera.it) avant le **29 septembre**. Veuillez indiquer deux sessions dans lesquelles votre délégation souhaite intervenir, par ordre de priorité, en précisant le prénom et le nom de l'intervenant(e), le pays et l'Assemblée à laquelle il/elle appartient, en utilisant le [formulaire](#) ci-joint. Chaque intervention est limitée à **2 minutes**. Une liste des orateurs sera distribuée en temps utile.

Afin de faciliter l'interprétation, les orateurs sont priés de faire parvenir leurs discours écrits à [interpreti@camera.it](mailto:interpreti@camera.it). Les textes resteront confidentiels et seul le prononcé fera foi.

#### Rencontres bilatérales

Un nombre limité de salles de la Chambre des députés sera disponible pour les **réunions bilatérales** sur la base du principe « premier arrivé, premier servi ». Les réservations devront être effectuées en écrivant au Secrétariat italien à l'adresse suivante : [radoni\\_s@camera.it](mailto:radoni_s@camera.it) avant **le 29 septembre**.

Conformément aux mesures contre le Covid-19 en vigueur à la Chambre des Députés, un maximum de 10 personnes par salle sera autorisé. Les réunions peuvent durer un maximum de 30 minutes afin de permettre les opérations de désinfection de la salle entre les réunions. Chaque délégation peut réserver un maximum de deux réunions par jour, dans les plages horaires suivantes :

- Vendredi, 8 octobre : 13h30 / 14h15 / 16h30 / 17h15 / 18h00
- Samedi, 9 octobre : 14h00 / 14h45 / 15h30 / 16h15 / 17h00.

La confirmation des réservations sera envoyée en temps utile.

#### Événements culturels et repas

Pour les Parlementaires uniquement (avec les interprètes enregistrés qui les accompagnent), la Chambre des Députés organisera, le soir du 8 octobre une visite de l'exposition "Cosmowomen. Places as Constellations" suivie d'un dîner, à la Galerie nationale d'art moderne.

Un déjeuner léger sera offert à tous les délégués à Palazzo Montecitorio le 9 octobre, après l'audience papale et avant la reprise des travaux prévue à 14h00.

Veillez communiquer votre participation et signaler toute restriction alimentaire avant le **29 septembre** à [protocol.romecop26@camera.it](mailto:protocol.romecop26@camera.it) en utilisant le même formulaire utilisé pour communiquer le plan de vol et l'hôtel.

### Informations pratiques pour la presse

Les journalistes et les cameramen sont invités à demander leur accréditation avant le **29 septembre**, avec un maximum de deux journalistes par média, en envoyant leur demande d'accréditation à [sg\\_ufficiostampa@camera.it](mailto:sg_ufficiostampa@camera.it) ou [sg\\_portavoce@camera.it](mailto:sg_portavoce@camera.it). Des espaces réservés seront mis à la disposition des journalistes au même étage que la salle plénière de Palazzo Montecitorio. Des positions debout et des positions pour les interviews seront à la disposition des représentants des médias qui pourront les partager pour les exigences de télévision et des sites web. Tous les représentants des médias seront soumis à un test antigénique selon les règles illustrées au point suivant "informations de santé publique".

Les travaux de la réunion de Rome seront diffusés en direct sur la chaîne WebTV de la Chambre des Députés. Une sélection de photos sera téléchargée chaque jour sur le site web dédié pendant les travaux de la réunion.

### Audience papale

L'audience papale se tiendra dans la Salle d'audience Paul VI à 11h30 du 9 octobre 2021 et sera précédée d'une visite de la Basilique Saint-Pierre (de 10h00 à 11h00). Tous les délégués inscrits sont invités à se présenter à Palazzo Montecitorio le 9 octobre à 9h00 pour le transfert en car vers le Vatican. L'accès au Vatican sera possible exclusivement en utilisant le transport organisé par la Chambre des Députés.

### Informations de santé publique

Les délégués qui se rendront en Italie devront présenter un test moléculaire COVID-19 négatif (PCR) effectué 48 heures avant l'entrée dans le territoire italien, conformément aux dispositions de la loi italienne en vigueur.

Veillez noter que tous les délégués qui voyagent vers l'Italie doivent remplir un formulaire de localisation des passagers (PLF) via l'application EUdPLF dédiée. Vous pouvez remplir la ligne "Adresse temporaire" en saisissant le code : **Camera dei deputati-COP26**.

Les délégués provenant de pays soumis à des restrictions d'entrée en Italie pour le Covid-19 ne seront pas soumis à ces restrictions, **à condition qu'ils soient officiellement inscrits pour participer à la Conférence, pour le temps nécessaire à la participation à l'événement officiel**. La liste officielle des participants inscrits sera publiée le **30 septembre** sur le site web de l'UIP.

À leur arrivée à l'aéroport Leonardo da Vinci de Fiumicino, les délégués provenant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne et ceux qui ne possèdent pas de certificat vert numérique Covid-19 de l'UE (*green pass - pass sanitaire*), délivré conformément à la réglementation de l'UE actuellement en vigueur, seront invités à se soumettre à l'exécution d'un test antigénique dans la zone prévue à cet effet à l'intérieur de l'aéroport. Si des cas de positivité au virus SARS-CoV-2 sont détectés, les personnes concernées seront prises en charge par les autorités de santé compétentes.

Le transfert des délégués de l'aéroport vers le centre-ville **devra s'effectuer** en taxi, en voiture de location ou en véhicule privé. L'utilisation d'un masque filtrant (au moins de type FFP2) est obligatoire pendant toute la durée des transferts.

En outre, tous les participants aux activités qui se dérouleront au sein de la Chambre des députés, sans distinction, seront préalablement invités à se soumettre, auprès des structures appropriées installées à cet effet, à l'exécution d'un test antigénique, à l'exception des personnes qui l'auraient effectué la veille (7 octobre) auprès du Sénat de la République italienne dans le cadre de la 7<sup>e</sup> Conférence des Présidents des Parlements des pays du G20. À ce propos, il est rappelé que la validité des tests est de quarante-huit heures, délai au-delà duquel les délégués concernés seront invités à refaire le test, également auprès de la Chambre des députés.

**Les tests pourront être effectués dans les journées du 8 et du 9 octobre 2021.** Trois postes de dépistage seront aménagés, dont deux dans le parking de Via della Missione et un autre au n° 25 Piazza del Parlamento.

Chaque délégation ne sera rattachée qu'à l'un des trois postes de dépistage, comme indiqué dans le tableau publié sur le site web.

Un plan des postes de dépistage est disponible [ici](#).

Il sera possible de réserver le test à travers le site : <https://covidtest.camera.it>, et ce, à partir du 4 octobre 2021, à 10h00 jusqu'à jeudi 7 octobre à 12h.

Des renseignements éventuels concernant les modalités de réservation à travers ce site pourront être demandés à l'adresse de courrier électronique [infocovid@camera.it](mailto:infocovid@camera.it).

À cette fin, pour la journée du **8 octobre**, quatre plages horaires seront possibles :

- de 8h00 à 10h00
- de 10h00 à 12h00
- de 12h00 à 14h00
- et à partir de 15h00.

Les tests seront effectués par ordre de réservation jusqu'à l'épuisement des disponibilités de chaque plage horaire.

Pour la journée du **9 octobre** les postes de dépistage resteront actifs pour toute la durée des travaux et il sera possible de se soumettre au test sans réservation.

Les éventuels **cas de positivité** au virus SARS CoV-2 seront gérés par les personnels de santé qui surveillent les opérations. Notamment, la personne qui s'avérerait positive au test antigénique sera immédiatement soumise à l'exécution d'un test moléculaire (test PCR) et conduite dans le lieu où elle devra attendre le résultat de ce deuxième test. Si la positivité au virus est confirmée, la personne concernée sera prise en charge par les autorités de santé compétentes.

Après s'être soumis au test antigénique, les délégués dont le résultat est négatif recevront un badge personnel et seront autorisés à accéder aux locaux de la Chambre des députés. Tous les délégués devront également se soumettre à la prise de température. Toute personne dont la température corporelle dépasse 37,5 degrés centigrades ne sera pas autorisée à entrer dans les locaux de la Chambre des Députés.

Tous les délégués recevront un **masque FFP2**, qui peut être utilisé pendant huit heures avant d'être jeté. Le port de ce masque ainsi que la distanciation sociale sont obligatoires pendant toute la durée de la réunion, y compris les événements sociaux.

Enfin, tous les délégués sont invités à souscrire une assurance spécifique contre les risques d'infection par le SRAS-CoV-2.

### **Représentations diplomatiques étrangères en Italie :**

Le site web est disponible [ici](#).